

Annexe 4 bis

Épreuve E6 pour les candidats HORS CCF

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « **Services aux personnes et vente en espace rural** »

L'évaluation porte sur 3 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement.

CP6 - Réaliser des activités de vente / Partie 2 relative à la CP6.2 – Accompagner le client dans son acte d'achat							
Critères	Indicateurs	Évaluation				Note	OBSERVATIONS
		--	-	+	++		
Mise en place d'une relation avec le client favorable à l'acte d'achat	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil du client - Prise en compte des demandes et des attentes du client - Respect des consignes de vente - Préparation du produit : coupe, pesée - Conditionnement du produit - Encaissement - Respect des codes commerciaux 					/5	
Information sur le produit permettant sa mise en valeur	<ul style="list-style-type: none"> - Description des caractéristiques du produit - Prise en compte des questions du client - Pertinence des conseils apportés 					/3	
Justification des choix réalisés	<ul style="list-style-type: none"> - Exactitude des explications - Qualité de l'argumentation 					/2	
Note de la partie 2						/10	
Note finale E6 sur 20 (Partie 1 + Partie 2) en points entiers						/20	